

Le plan de lutte contre la *Xylella* affiné avec le monde agricole

Dans le cadre des mesures prises à l'encontre de la bactérie au plan européen, les acteurs locaux, parmi lesquels les représentants de la filière végétale, devraient pouvoir obtenir des dérogations concernant la zone d'enrayement

Deux ans déjà que la souche *multiplex* de la *Xylella fastidiosa* était détectée pour la première fois en Corse-du-Sud. Depuis, la lutte contre la terrible bactérie n'a eu de cesse de s'intensifier pour tâcher de limiter l'avancée du fléau.

Parmi les différentes mesures prises à l'échelle de l'île, outre l'interdiction d'introduction de certains végétaux par le biais d'un arrêté préfectoral, la mise en œuvre d'une stratégie d'enrayement étendue à l'ensemble de la région semble devoir se profiler d'ici la fin de l'été.

Une décision prise par la Commission européenne, que le monde agricole insulaire a souhaité *"pouvoir adapter aux réalités locales, afin que la filière végétale ne meure pas"*, selon Jean-Christophe Arrii. *Le système d'éradication total n'étant pas tenable, nous avons travaillé en amont de manière à ce que nous obtenions une dérogation nous permettant de replanter des plantes hautes, telles que l'amandier et l'im-*

mortelle, au niveau de cette zone d'enrayement."

Une position incluant la libre circulation des plants à l'intérieur de l'île, qui devrait être validée au niveau européen d'ici la fin du mois de septembre prochain. Et que le président des Jeunes agriculteurs de la Corse-du-Sud a défendu, hier, en manifestant devant la préfecture de région aux côtés de ses homologues de Haute-Corse et des responsables de la FDSEA.

Un rassemblement visant à exprimer les craintes de la profession tout en réclamant la possibilité de participer à la réunion du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav), organisée sous l'égide du préfet, en présence, notamment, des représentants des chambres d'agriculture, de l'Office de développement agricole de la Corse (Odarc) et de l'Office de l'environnement (OEC).

"Il s'agit de poursuivre ce dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs concernés afin de limiter l'impact sur



En marge de la réunion du Cropsav sur la bactérie qui se tenait, hier, en préfecture de région, plusieurs acteurs du monde agricole ont exprimé leurs préoccupations et leurs attentes. / PHOTO P.-A.F.

l'agriculture, tout en veillant à la préservation de la biodiversité, en se protégeant à tout prix de l'introduction de

nouvelles souches de la bactérie", ont souligné leurs présidents respectifs, François Sargentini et Agnès Simonpietri.

Un arrêté à consolider

Un équilibre particulièrement complexe à trouver, as-

sociant des enjeux à la fois scientifiques, économiques, ou encore juridiques.

Sur ce dernier point, Bernard Schmelz a particulièrement mis l'accent sur les questions liées à l'application de l'arrêté préfectoral, en vigueur depuis avril 2015. Tandis que les conseillers exécutifs faisaient part de leur volonté d'obtenir *"une dérogation visant à interdire toute importation de plants espagnols"*, le préfet assurait de son côté *"ne pas être fermé à ce débat"*. Mais aussi *"devoir asseoir l'application de l'arrêté sur des bases juridiques solides, afin que le principe européen de la libre circulation des biens ne puisse pas lui être opposé"*.

Dans cette perspective de *"consolidation juridique"* de l'arrêté, alors même que deux recours sont pendants devant le tribunal administratif de Bastia, une mission d'expertise conjointe a été demandée par le préfet aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

LAURE FILIPPI-LEONETTI